Département du Nord

MAIRIE D'HERZEELE

Herzeele, le 20 octobre 2026

☎*03.28.27.62.56*
✉*contact@herzeele.fr*

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie le :

26 octobre 2026 **à 19 heures 30**

ORDRE DU JOUR

1/ Arrêt des procès-verbaux des séances du 28 septembre 2026 & 13 octobre 2026
2/ Décision modificative n°1 - Ajustement des crédits de fin d'année
3/ Pacte de gouvernance - CCHF - Mandat 2026-2032
4/ Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal - Mandat 2026-2032 - avec modification
5/ NOREADE - Rapport annuel activité (2025)
6/ Avis de la commune d'Herzeele sur l'adhésion de la commune de Cappelle-en-Pévèle au territoire d'énergie Flandre (TEFLANDRE) avec transfert de la compétence AOD GAZ
7/ Décision modificative n°2 - Ajustement des crédits au compte 67
8/ Choix de l'attributaire de la gérance du fonds de commerce Café des Orgues
9/ Révision du règlement intérieur - Périscolaire - ACM - Cantine et Plan mercredi
10/ Acceptation de don en faveur du Café des Orgues
11/ Nouvelle adhésion au SIDEN-SIAN – Commune de SISSONNE - Comité Syndical du 9 décembre 2025

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

En application de la délibération 038/2024 du 23.09.2024 portant adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal et des articles 6 et 7, le texte des questions orales ou écrites doit être transmis à Monsieur le Maire 48 heures au moins avant la tenue de la réunion du Conseil Municipal sur l'adresse générique de la commune. Les questions déposées après expiration du délai susvisé seront traitées à la réunion ultérieure la plus proche.

-

Information obligatoire portant sur la mise à disposition d'un agent en application de l'article L.512-12 du Code général de la fonction publique (CGFP)

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le Maire

MAIRIE D'HERZEELE (NORD)

Stéphane FRANCKE